

COMMUNE DE BAIX (ARDÈCHE)

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 10 décembre 2021, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera approuvé par le Conseil Municipal au terme de l'enquête.

Monsieur Michel BRET a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de LYON comme commissaire enquêteur.

Par arrêté du 24 janvier 2022, Monsieur le Maire a prolongé la durée de l'enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera approuvé par le Conseil Municipal au terme de l'enquête.

L'enquête publique d'élaboration du PLU de la Commune de BAIX est prolongée du samedi 05 février 2022 au vendredi 25 février 2022 inclus.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie de BAIX jusqu'au vendredi 25 février 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Les matins :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Les après-midi :

- lundi de 16h à 18h
- mercredi de 14h à 16h.

Au 25, Place de la République 07210 BAIX

Le dossier sera également consultable sur le site <http://www.ardeche.gouv.fr/plu-de-baix-a11247.html>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser :

- Par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en Mairie 25 Place de la République 07210 BAIX ;
- Par courrier électronique intitulé « Enquête Publique PLU » à l'adresse suivante : accueil@baix.fr

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de M. Yves BOYER, Maire et de M. Hubert-Daniel PARENT, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme.

Les observations et propositions du public émises par voie écrite ou électronique sont consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie aux permanences suivantes :

- **vendredi 04 février 2022 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 16 février 2022 de 9h à 12h00**
- **vendredi 25 février 2022 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête publique)**